La signification de Al ‘Ibaadah

De Sheikh Omar Bakri Muhammad

(Traduit par Ansar al Haqq)

Il est assez courant de voir aujourd’hui des gens préoccupés à faire des publications sur les branches de l’Islam au lieu de se préoccuper des racines et fondements du Din (religion).

Comprendre le sens de *Laa ilaaha illallah*, son influence sur la vie, ses annulations, et comment rejecter le Taaghout est le fondement de tous les fondements (*asl ul-usoul*), pourtant nous voyons des gens ignorer cela et prêter plus d’attention aux branches (*furou’*) du Din. En effet, ceci est semblable à une personne qui veut planter un arbre mais elle commence d’abord avec les branches, avant de planter le germe.

Il est essentiel pour le serviteur d’Allah d’avoir une compréhension saine des fondements du Din, pour qu’il puisse comprendre son lien avec Allah, quel Din il suit et pour éviter de suivre (d’adorer) le Taaghout.

Il y a quatre sujets (ou termes) en particuliers qu’il est important pour le Musulman de connaître et de comprendre. Ce sont :

- Al-‘Ibaadah
- Ad-Din
- Al-Ilaah
- At-Taaghout

Beaucoup de personnes parlent de ces sujets, mais malheureusement de nombreuses explications de ces termes ont causé plus de confusion pour les Musulmans car leurs significations ont été déformées par les sympathisants des gouvernements.

La signification de Al ‘Ibaadah

Al-‘Ibaadah signifie *tadhallul* (l’humilité) et *khudoo’* (la soumission). Les Savants de la Langue Arabe ont aussi expliqué que al ‘ibaadah signifie “*at-tariq ul-mu’abbad*”, ou la voie droite (stable). (Voir *Lisaan ul-‘Arab* et *al-Qaamous al-Muhit*)

Cependant, juristiquement (dans la Shari’ah) le mot a été compréhensivement définit par Sheikh ul-Islam Ibn Taymiyyah (d. 728 AH):

العبادة هى اسم جامع لكل ما يحبه الله ويرضاه من الأقوال والاعمال الظاهرة والباطنة

“Al-'Ibaadah est un terme qui englobe toutes les choses qu’Allah aime et dont Il est satisfait, parmi les paroles et les actions externes et internes. ” (*Al-‘Uboudiyyah*)

L’unicité d’Allah (Ifraadullahi bil-‘Ibaadah) comporte trois piliers:

- Ifraadullahi bin-Nusk – L’unicité d’Allah dans les actes rituels
- Ifraadullahi bil-Hukmi wat-Tashri’ – L’unicité d’Allah en matière de jugement et de législation
- Ifraadullahi bil-Wilaayah – L’unicité d’Allah dans l’alliance et le soutient

Ainsi, al ‘ibaadah ne consiste pas uniquement en des actes rituels, mais c’est toute parole ou acte (du Coeur et des membres) qu’Allah aime (que l’on fasse) et dont Il est satisfait, comme aimer et détester en Allah, la sincérité, ar-rajaa’ (l’espoir), as sabr (la persévérence), as salaat, as siyaam (le jeûne), al Hajj, adh dhikr (le rappel d’Allah), at tahaakum (le jugement de l’Islam), as sadaqah (l’aumône), ad da’wah (inviter les gens à l’Islam), ordonner le bien et interdire le mal, juger avec l’Islam, al jihad et toutes les autres bonnes actions. Tout ceci fait partie de al ‘ibaadah (l’adoration).

Après avoir définit le terme ‘ibaadah, Sheikh ul-Islam Ibn Taymiyyah a dit :

فالصلاة والزكاة والصيام والحج وصدق الحديث وأداء الامانة وبر الوالدين وصلة الأرحام والوفاء بالعهود والامر بالمعروف والنهى عن المنكر والجهاد للكفار والمنافقين والاحسان الى الجار واليتيم والمسكين وابن السبيل والمملوك من الآدميين والبهائم والدعاء والذكر والقراءة وامثال ذلك من العبادة.
وكذلك حب الله ورسوله وخشية الله والانابة إليه واخلاص الدين له والصبر لحكمه والشكر لنعمه والرضا بقضائه والتوكل عليه والرجاء لرحمته والخوف لعذابه وامثال ذلك هى من العبادة لله

"La salaat (prière), la zakaat (aumône), le siyaam (jeûne), le Hajj (pèlerinage), la sincérité dans la parole, être digne de confiance, la bonté envers les parents, maintenir les liens avec les proches, remplir les serments, enjoindre le bon et interdire le mal, le jihad contre les Kufaar et les Munafiqin (hypocrites), la bonté envers le voisin, l'orphelin, le pauvre, le voyageur et le possédé que ce soit un homme ou un animal, la du'aa (invocation), le dhikr (rappel d'Allah), la qiraa'ah (récitation du Qur'aan), et tous ce qui est de même font partie de al 'ibaadah.
De même, aimer Allah et Son Messager (alayhi salat wa salam), l'appréhension auprès d'Allah et retourner repentant à Lui, la sincérité dans le Din pour Lui, la patience avec son Commandement, le remerciement pour Ses Générosités, la satisfaction de Son Decret, être dépendant de Lui, espérer Sa Miséricorde, craindre Son Châtiment et tous ce qui est de même font aussi partie de al 'ibaadah envers Allah. "
(*Al-'Uboudiyyah*)

Allah (subhana wa ta'ala) nous a informé dans le Qur'aan qu'Il nous a créé dans l'unique but de l'ibaadah:

وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالإِنْسَ إِلا لِيَعْبُدُونِ

"Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent."
(*EMQ Adh-Dhaariyaat, 51:56*)

Ibn ul-Qayyim al-Jawziyyah (d. 751 AH) – un élève de Ibn Taymiyyah – a dit en expliquant le verset ci-dessus:

أخبر سبحانه أنه إنما خلقهم للعبادة، وكذلك إنما أرسل إليهم رسله وأنزل عليهم كتبه ليعبدوه. فالعبادة هي الغاية التي خلقوا لها

"Le Tout Puissant nous a informé qu'Il les a créé [les hommes et les jinns] pour al 'ibaadah, et Il leur a envoyé Ses Messagers et Livres dans le but qu'ils se soumettent à Lui et Lui obéissent. Donc al 'ibaadah est le seul but pour lequel ils ont été créé. " (*Badaa'i at-Tafsir, volume 4, page 248*)

Ainsi, Allah ne nous (les humains) a pas créé uniquement pour prier cinq fois par jour, jeûner le Ramadhan ou pour accomplir le Hajj au moins une fois dans sa vie, mais plutôt, Il nous a créé pour al 'ibaadah - pour dire et faire ce qui Le satisfait. Allah (subhanahu wa ta'ala) dit :

قُلْ إِنَّ صَلاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ
لا شَرِيكَ لَهُ وَبِذَلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ

**"Dis : En vérité, ma Salat, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur de l'Univers.
A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. "** (*EMQ al-An'aam, 6:162–163*)

Cette *aayah* (verset) dénote que toutes nos actions doivent être faites pour Allah jusqu'à la mort, et même notre mort doit être dans Sa voie, pour Son Din (religion). Abul Faraj Ibn ul-Jawzi (d. 597 AH) a dit en commentant sur le verset ci-dessus :

مقصود الآية أنه أخبرهم أن أفعالي وأحوالي لله وحده، لا لغيره كما تشركون أنتم به

"Ce que veut dire cette aayah c'est qu'il [le Musulman] devrait leur dire [aux Mécréants], « En vérité, mes actes et l'état de mes affaires sont exclusivement pour Allah, et pour personne d'autre, et non de la façon dont vous (Ô Mécréants) avez placez des associés avec Lui (le Tout Puissant)! " (*Zaad ul-Masir, volume 3, page 161*)

Le terme 'ibaadah a aussi été mentionné dans la *Sourat al-Bayyinah*. Allah (subhanahu wa ta'ala) dit :

وَمَا أُمِرُوا إِلا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ وَذَلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ

"Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Dieu, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salat et d'acquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture." (*EMQ al-Bayyinah, 98:5*)

L'Ibaadah dans ce verset a un sens vraiment général et une signification très compréhensive, dénotant que l'homme à été ordonné uniquement de servir et d'obéir à Allah, et de faire toutes les actions pour atteindre Sa Satisfaction.

De plus, le Messager Muhammad (alayhi salat wa salam) a dit:

بني الإسلام على خمس. على أن يعبد الله ويكفر بما دونه. وإقام الصلاة. وإيتاء الزكاة. وحج البيت. وصوم رمضان

"L'islam est construit (basé) sur cinq [piliers] : (1) Al 'Ibaadah d'Allah et rejeter toute chose [adoré] en dehors de Lui, (2) l'accomplissement de la prière, (3) le paiement de la Zakaat, (4) le Pèlerinage à la Maison et (5) le jeûne du Ramadaan. " (*Sahih Muslim, Kitaab ul-Imaan, Chapitre 5, Hadith no. 16*)

Les termes din, tawhid, 'ibaadah et taaghout ont été détourné par les laïques et les assistants des tawaaghit (les gouverneurs apostats) parmi les *shuyoukh* (savants) qui sont payés pour déformer les termes de la Shari'ah et pour justifier la présence du taaghout.

Ce sont ces soi-disant savants qui réduisent al 'ibaadah (l'adoration) à simplement des actes rituels qui sont faits dans le masjid ou chez sois. Et à cause de cette compréhension incorrecte de al 'ibaadah qui est propagée par eux, il est devenu courant de voir des gens aujourd'hui qui font de longues prosternations (*sujoud*) mais qui vont voter pour les lois forgées de l'homme, ou des individus jeûnant régulièrement qui font le *ribaa* (intérêt). Ceci parce que pour ce genre de personnes, al 'ibaadah signifie uniquement la salaat, le siyaam, l'accomplissement du Hajj et d'autres actes rituels (seulement), et non gouverner et juger, acheter et vendre, et ainsi de suite.

De nos jours, on dit que si une personne vend de l'alcool ou de la viande non-égorgée, elle restera toujours une bonne personne aussi longtemps qu'elle prie et garde sa barbe ! Pour eux, al 'ibaadah ne revient pas à une façon de vivre.

- **'Ibaadah signifie ittibaa' et inqiyaad**

Ibn Hazm az-Zaahiri (d. 456 AH) a dit: al 'ibaadah est al *ittibaa'*, "suivre", et al *inqiyaad*, "la soumission". (*Voir al-Ihkaam, volume 1, page 93*)

Il semblerait que ceux qui obéissent à Allah en apparence et qui remplissent leurs devoirs font ce qu'on leur a demandé ; cependant, si leur obéissance n'est pas accompagné intérieurement de l'amour, l'enthousiasme et la soumission, ces personnes sont alors des menteurs et des hypocrites. Allah (subhana wa ta'ala) dit dans le Qur'aan :

قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ

"Dis : "Si vous aimez vraiment Dieu, suivez-moi, Dieu vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Dieu est Pardonneur et Miséricordieux"" (*EMQ Aal 'Imraan, 3:31*)

Concernant cette aayah, Ibn Kathir (d. 774 AH) a dit:

هذه الآية حاكمة على كل من ادعى محبة الله وليس هو على الطريقة المحمدية فإنه كاذب في دعواه في نفس الأمر حتى يتبع الشرع المحمدي والدين النبوي في جميع أقواله وأفعاله

"Cette aayah (verset) juge celui qui prétend aimer Allah, alors qu'il ne suit pas la voie de Muhammad (alayhi salat wa salam). Une telle personne est un menteur jusqu'à ce qu'il suive la Shari'ah (loi) de Muhammad et son Din (façon de vivre) dans toutes ses paroles et ses actes. " (*Tafsir Ibn Kathir, volume 1, page 366*)

Et sans aucun doute, une personne ne peut aimer réellement Allah à moins qu'elle suive (c à d, qu'elle ait al *ittibaa'*) et qu'elle obéisse au Prophète (alayhi salat wa salam), et qu'elle remplisse ce qu'il a ordonné : la salaat, la da'wah aux gens, interdire le mal, faire le jihad et toutes les autres obligations.

Dans un autre verset, Allah (subhana wa ta'ala) dit:

وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَتَّخِذُ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ

"Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors de Dieu, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Dieu. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour de Dieu. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Dieu et que Dieu est dur en châtiment!" (*EMQ al-Baqarah, 2:165*)

Sheikh ul-Islam Ibn Taymiyyah a dit en expliquant ce verset:

فمن جعل غير الرسول تجب طاعته في كل ما يأمر به وينهى عنه، وإن خالف أمر الله ورسوله فقد جعله ندا، وربما صنع به كما تصنع النصارى بالمسيح

"Quiconque rend l'obéissance à un autre que Rasoulullah (alayhi salat wa salam) obligatoire, même si elle diffère de l'ordre d'Allah et de son Messager, il l'a pris [c à d, celui à qui il obéit] comme un *nad* (rival à Allah), ou [il l'a] élevé de la même façon dont les Chrétiens ont exalté al-Masih (Jésus). " (*Al-Fataawaa, volume 10, page 267*)

- **'Ibaadah signifie ṯaa'ah**

'Ibaadah signifie *ṯaa'ah* (obéissance), et il n'y a personne digne d'être obéit sauf Allah le Tout Puissant. Nous obéissons seulement au Prophète (alayhi salat wa salam), à nos

parents (tant qu'ils ne nous ordonnent pas de désobéir à Allah) et aux gouverneurs qui exécutent l'Islam car Allah nous a ordonné de leur obéir. Allah (subhana wa ta'ala) dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلا

"Ô les croyants! Obéissez à Dieu, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-là à Dieu et au Messager, si vous croyez en Dieu et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleur interprétation (et Aboutissement)." (*EMQ an-Nisaa', 4:59*)

Le Messager Muhammad (alayhi salat wa salam) a dit:

لا طَاعَةَ في مَعْصِيَةِ الله، إنّمَا الطّاعَةُ في المَعْرُوف

"Il n'y a pas d'obéissance à la création dans la désobéissance à Allah; l'obéissance est seulement dans le *ma'rouf* [dans ce qu'Allah a ordonné]. " (*Sahih al-Bukhaari and Muslim*)

Notre obéissance à Allah le Tout Puissant n'est pas limité, alors que notre obéissance à la création (c à d, à l'homme) est conditionnel. Bien qu'il soit obligatoire d'obéir à un *amir* (dirigeant), il est interdit de lui obéir si il ordonne la désobéissance à Allah. Le Messager d'Allah (alayhi salat wa salam) a dit :

طاعة الإمام حق على المرء المسلم، ما لم يأمر بمعصية الله عز وجل، فإذا أمر بمعصية الله فلا طاعة له

"L'obéissance à l'Imaam [c à d, le Caliphe] est un devoir pour le Musulman à condition qu'on ne lui a pas ordonné de désobéir à Allah, et si on lui a ordonné de désobéir à Allah, il n'y a pas d'obéissance envers lui [le Imaam]." (*Al-Bukhaari and Muslim*)

Dans la *Sourah Yaasin*, Allah (subhana wa ta'ala) nous rappel l'engagement qu'Il a fait avec les enfants de Adam (les homes), disant:

أَلَمْ أَعْهَدْ إِلَيْكُمْ يَا بَنِي آدَمَ أَنْ لا تَعْبُدُوا الشَّيْطَانَ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُبِينٌ

"Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré." (*EMQ Yaasin, 36:60*)

Il ne faut pas invoquer, se prosterner, s'incliner ou prier le Shaytaan dans le but de l'adorer. Dans ce verset, l'ordre de ne pas adorer le Shaytaan signifie ne pas obéir ou suivre ce qu'il ordonne (c à d, délaisser les obligations d'Allah et faire ce qui est interdit). Et Shaytaan (Satan) est adoré lorsque les gens suivent son chemin et lui obéissent quand il leur dit de désobéir à Allah et de délaisser leurs obligations. (Ce point est expliqué dans le *Tafsir ut-Tabari* et dans *Zaad ul-Masir* de Ibn ul-Jawzi).

'Uday bin Haatim était Chrétien. Un jour il est allé voir le Prophète (alayhi salat wa salam) et il avait autour de son cou une croix (*salib)* en or. En le voyant, le Prophète le remarqua et dit, « Ô « Uday, débarrasse toi de ce *wathan* qui est autour de ton cou ! » (le *wathan* est un objet que les gens adore, non pas une idole, qui est normalement faite pour ressembler à un être humain). Après qu'Uday (radhia llahu anhu) la retira, le Prophète d'Allah (alayhi salat wa salam) récita ce verset :

اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِنْ دُونِ اللَّهِ

"Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors de Dieu…" (*EMQ at-Tawbah, 9:31*)

'Uday protesta, "Nous ne les avons pas adorés (les rabbins et les moines)." Le Prophète (alayhi salat wa salam) répondit :

أليس يحرمون ما أحل الله فتحرمونه, ويحلون ما حرم الله فتستحلونه

"N'ont-ils (les rabbins et les moines) pas interdit ce qu'Allah a permis et vous l'avez interdit, et n'ont-ils pas permis ce qu'Allah a interdit et vous l'avez permis ? "

“Oui, ” répondit ‘Uday. Le Prophète (alayhi salat wa salam) dit ensuite, “C’est comme ca que vous les avez adoré. ”

En commentaire de ce verset, “Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme Seigneurs en dehors de Dieu“, l’Imaam al-Baghawi (d. 509 AH) a dit :

فإن قيل إنهم لم يعبدوا الأحبار والرهبان - بمعنى الركوع والسجود - قلنا : معناه أنهم أطاعوهم في معصية الله واستحلوا ما أحلوا وحرموا ما حرموا، فاتخذوهم كالأرباب

“Certains disent : Ils (les Juifs et les Chrétiens) n’adoraient pas leurs rabbins et leurs moines en s’inclinant (*rukou’)* ou en se prosternant (*sujoud*) devant eux – en réponse à cela, nous disons : Le sens ici est que les Juifs et les Chrétiens obéissaient à leurs rabbins et leurs moines dans la désobéissance à Allah, et ils (les Juifs et les Chrétiens) ont rendu halaal ce que leurs rabbins et leurs moines ont rendu halaal et ils ont rendu haraam ce que leurs rabbins et leurs moines ont rendu haraam, donc par conséquent ils les ont pris comme seigneurs. ” (*Tafsir ul-Baghawi, volume 3, page 285*)

Et Abul Bukhturi a dit:

أما إنهم لم يصلوا لهم، ولو أمروهم أن يعبدوهم من دون الله - بمعنى السجود والركوع - ما أطاعوهم، ولكن أمروهم فجعلوا حلال الله حرامه وحرامه حلاله فأطاعوهم، فكانت تلك الربوبية

“En vérité, ils (les Juifs et les Chrétiens) ne priaient pas (leurs rabbins et leurs moines), et même s’ils leur auraient demandé d’adorer [quelqu’un] d’autre qu’Allah en s’inclinant et en se prosternant envers lui, ils (les Juifs et les Chrétiens) ne leur auraient pas obéit (à leurs rabbins et moines). Mais ils leur ordonnaient et rendaient haraam ce qu’Allah a fait halaal, et ils permettaient ce qu’Allah a rendu haraam. Et ceci est du *ruboubiyyah* (adoration). ” (*Al-Fataawaa de Ibn Taymiyyah, volume 7, page 76*)

Nous apprenons donc de ca que l'obéissance est une adoration, et les Juifs et les Chrétiens n'adoraient pas leurs rabbins et leurs moines en leur vouant des prières. Lorsqu'une personne obéit à une autre personne – que ce soit un savant, un mufti, un sheikh, un président ou un gouverneur (ou autre) – qui permet ce qu'Allah a interdit (ou vice versa), cette personne (celle qui obéit) est en fait en trin de les adorer et de les prendre comme *arbaab* (seigneurs) en dehors d'Allah – et ce même si elle ne leur voue pas de prière ou si elle ne s'incline pas envers eux.

Les gens disent juste parce qu'ils ne se prosternent pas ou ne s'inclinent pas envers leurs gouverneurs, leurs chefs ou leurs présidents qu'ils ne les adorent pas. Cependant la réalité est toute autre : **ils les adorent** car ils leur obéissent et suivent leurs lois.

. Une personne ne peut pas être Musulmane tant qu'elle n'adore pas Allah et ne Lui obéit pas en toute exclusivité.

L'obéissance à d'autres qu'Allah

Allah (subhanahu wa ta'ala) dit dans la *Sourat al-Qitaal* (le Chapitre du Combat):

إِنَّ الَّذِينَ ارْتَدُّوا عَلَى أَدْبَارِهِمْ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ الْهُدَى الشَّيْطَانُ سَوَّلَ لَهُمْ وَأَمْلَى لَهُمْ
ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا لِلَّذِينَ كَرِهُوا مَا نَزَّلَ اللَّهُ سَنُطِيعُكُمْ فِي بَعْضِ الأَمْرِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِسْرَارَهُمْ

"Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation de Dieu : "Nous allons vous obéir dans certaines choses". Dieu cependant connaît ce qu'ils cachent." (*EMQ Muhammad, 47:25–26*)

En explication de la première partie de ce verset, Ibn Kathir a dit:

أي فارقوا الإيمان ورجعوا إلى الكفر

"...Ceux qui ont abandonné le *Imaan* et sont revenue au *kufr* (mécréance)."
(*At-Tafsir, volume 4, page 193*)

Il a été rapporté dans le verset mentionné plus haut qu'un nombre de Croyants ont apostasié après avoir annoncé qu'ils obéiraient aux Mécréants dans certaines choses seulement – non dans toutes les choses. Si c'est le cas pour celui qui obéit aux Mécréants dans seulement certaines choses, que dire alors de ceux qui leur déclarent une obéissance absolue et qui disent que nous devons obéir à toutes leurs lois ??!

Un groupe d'idôlatres sont allés vers le Prophète (alayhi salat wa salam) et ses Compagnons, pour débattre sur la question de la viande non égorgée. Ils dirent aux Croyants, « Vous prétendez rechercher la satisfaction d'Allah, comment se fait-il donc que vous ne mangiez pas ce qu'Allah a fait mourir, mais vous mangez ce que vous égorgeaient avec vos couteaux ? " Allah (subhana wa ta'ala) révéla ensuite ce verset :

وَإِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَى أَوْلِيَائِهِمْ لِيُجَادِلُوكُمْ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ

"Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom de Dieu n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs." (*EMQ al-An'aam, 6:121*)

Donc Allah (subhana wa ta'ala) a révélé un sévère avertissement aux Croyants, les informant que s'ils obéissent aux Mécréants en permettant ce qu'Allah a interdit – dans ce cas, la viande des animaux mort non égorgés – alors ils deviendraient sans aucun doute des Mushrikoun.

Nous apprenons de ca qu'il n'est pas simplement interdit d'obéir à une personne qui ordonne aux autres [de faire] ce qui contredit la Shari'ah, mais en fait c'est du *shirk akbar.*

Les Types d'Obéissance

L'obéissance est de deux types: (1) l'obéissance louable (permise) et (2) l'obéissance interdite. Et l'obéissance interdite est également de deux types:

1. Celle qui constitue une apostasie
2. Celle qui constitue un péché (qui n'expulse pas de l'Islam)

L'Obéissance qui constitue une apostasie

Si une personne regarde une création (c à d, une personne humaine) et croit simplement qu'elle a le droit d'être obéit à cause de son statut, cette personne deviendra Mushrik (polythéiste) – même si elle ne lui a pas encore obéit. Et si une autorité l'oblige à faire quelque chose qui contredit la Shari'ah, tel que le fait qu'on lui demande d'intégrer leur police, leur armée, leurs services de sécurité, leurs services secrets etc…, alors ceci est du *kufr akbar* si elle répond (obéit) à leur appel.

Un autre exemple, si une Muslimah (une femme musulmane) ne porte pas le *khimaar* (le voile) dehors (en publique), sans aucun doute elle commet un péché. Cependant, si cette même femme choisit de ne pas mettre le voile car la loi l'a interdit, elle devient alors une apostate car elle obéit à une législation qui contredit la Shari'ah.

Allah (subhana wa ta'ala) dit dans le Qur'an:

“Le pouvoir [le pouvoir de légiférer] n'appartient que Dieu.”
(*EMQ Yousuf, 12:40*)

L’Imaam al-Baghawi a dit à propos de ce verset:

ما القضاء، والأمر والنهي إلا لله
“En vérité le [droit de] légiférer, de commander et d’interdire appartient seulement à Allah. ” (*Tafsir ul-Baghawi, volume 2, page 427*)

C’est donc l’une des principales qualités d’Allah, en tant que Seigneur, de déterminer ce qui est haraam et ce qui est halaal. Et quiconque croit que cette caractéristique (attribut) peut être partagé ou donné à quelqu’un d’autre – que ce soit un premier ministre, un président, un savant, un sheikh, un homme ou une femme quelconque – est un Mushrik (Mécréant). Et c’est en réalité du *shirk* de donner un attribut (qualité) d’Allah à une création.

L’acte de légiférer (qui est du *kufr akbar*) se manifeste de façon suivante:

- Istihlaal ul-Haraam – Légaliser ce qui est interdit
- Tahrim ul-Halaal – Interdire ce qui est licite
- Juhoud ul-Wujoub – Démentir les obligations

Allah (subhanahu wa ta’ala) dit:

وَلا يُشْرِكُ فِي حُكْمِهِ أَحَدًا
“…et Il n'associe personne à Son commandement.” (*EMQ al-Kahf, 18:26*)

L'Imaam Abu Ja'far Muhammad bin Jarir at-Tabari (d. 311 AH) a expliqué ce verset en disant:

ولا يجعل الله في قضائه، وحكمه في خلقه أحدا سواه شريكا، بل هو المنفرد بالحكم والقضاء فيهم، وتدبيرهم وتصريفهم فيما شاء وأحب

"Allah ne permettra jamais à Sa création de s'associer dans Son commandement et dans Son jugement. Il est en vérité le Seul qui commande (légifère) et juge, et Il les (les créations) contrôle de la manière dont Il le veut. " (*Tafsir ut-Tabari, volume 8, page 212*)

Par définition, la signification de ce verset est que Allah n'a partagé Son attribut de légiférer avec personne. C'est donc Lui seulement qui a le droit de faire des lois, et le fait de croire autrement rendra la personne [qui croit autrement] Mushrik.

Aucun doute sur le fait que, si une personne suit (obéit) la législation d'une autre personne, elle suit en réalité son din (façon de vivre) et elle l'a prise comme un (faux) dieu.

L'une des beautés de l'Islam est le fait qu'elle ait organisé et structuré notre adoration et nos affaires de la vie, empêchant ceux qui ont l'autorité d'abuser de leur position, et interdisant les gens de la société d'obéir aux ordres qui contredisent la Shari'ah. Et en résultat, les gens ne souffriront pas de l'oppression et de la tyrannie. Le Messager Muhammad (alayhi salat wa salam) a dit :

لا طاعة لبشر في معصية الله، إنما الطاعة في المعروف

"Il n'y a pas d'obéissance à la personne (*bashar*) dans la désobéissance à Allah, l'obéissance est uniquement dans le *ma'rouf* [dans ce qu'Allah a ordonné]. " (*Musnad ul-Imaam Ahmad*)

السمع والطاعة على المرء المسلم فيما أحب وكره، ما لم يؤمر بمعصية، فإذا أمر بمعصية فلا سمع ولا طاعة

"L'attention et l'obéissance sont obligatoires pour le Musulman, qu'il en soit satisfait [de ce qui a été ordonné] ou non, tant qu'on ne lui

ordonne pas de désobéir à Allah. Si on lui ordonne de désobéir à Allah, il ne doit pas écouter et obéir. " (*Musnad ul-Imaam Ahmad*)

Et il a été rapporté par Abdullah bin Mas'oud que le Prophète (alayhi salat wa salam) a dit:

سيلي أموركم بعدي رجال يطفئون السنة، ويعملون بالبدعة، ويؤخرون الصلاة عن مواقيتها، فقلت (وهو عبد الله بن مسعود): يا رسول الله إن أدركتهم كيف أفعل ؟ قال: تسألني يا ابن أم عبد كيف تفعل؟! لا طاعة لمن عصى الله

"Bientôt, vos affaires seront succédées par des hommes qui éteindront la Sunnah, pratiqueront des bi'dah (innovation), et ils retarderont la prière de son temps [jusqu'à ce que le temps soit écoulé]. " J'ai (Abdullah bin Mas'oud) alors demandé, "Ô Messager d'Allah, si je les rencontre que dois-je faire ? " Il (alayhi salat wa salam) a répondu, "Me demande tu, ô fils de la mère de (cet) esclave, que faire ?! Il n'y a pas d'obéissance à quiconque dans la désobéissance à Allah ! " (*Musnad ul-Imaam Ahmad*)

Concernant l'obéissance aux parents, Allah (subhana wa ta'ala) dit:

وَوَصَّيْنَا الإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ حُسْنًا وَإِنْ جَاهَدَاكَ لِتُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلا تُطِعْهُمَا إِلَيِّ مَرْجِعُكُمْ فَأُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ

"Et Nous avons enjoint à l'homme de bien traiter ses père et mère, et "si ceux-ci te forcent à M'associer, ce dont tu n'as aucun savoir, <u>alors ne leur obéis pas</u>". Vers Moi est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez." (*EMQ al-'Ankabout, 29:8*)

Concernant les dirigeants et les gouverneurs, le Messager Muhammad (alayhi salat wa salam a dit:

من أمركم من الولاة بمعصية فلا تطيعوه

"Quiconque parmi les gouverneurs vous ordonne de désobéir à Allah, ne lui obéissez pas. " (*Musnad ul-Imaam Ahmad*)

On ne doit pas se soulever contre un gouverneur Musulman avec l'épée si il ordonne à quelqu'un de désobéir à Allah dans une situation isolée, à moins que la désobéissance soit une forme de kufr majeure. Le Prophète (alayhi salat wa salam) a instruit les Croyants à obéir à ceux (Musulmans) qui ont l'autorité et à ne pas se soulever contre eux à moins qu'ils soient dans du kufr (mécréance) clair. 'Ubaadah bin as-Saamit a dit :

بايعنا رَسُول اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم على السمع والطاة... وعلى أن لا ننازع الأمر أهله إلا أن تروا كفراً بواحاً

"Nous prêtons allégeance au Messager d'Allah d'écouter et d'obéir et de ne pas contester le commandement de ceux qui sont au pouvoir, sauf si nous voyons du kufr clair (*kufr bawaah*). " (*Al-Bukhaari and Muslim*)

Allah (subhana wa ta'ala) n'a pas permis aux Croyants de vivre joyeusement sous l'autorité des Mécréants, qu'ils soient Juifs ou Chrétiens, ou apostats (comme les gouverneurs des pays Musulmans d'aujourd'hui). Allah (subhana wa ta'ala) dit :

وَلَنْ يَجْعَلَ اللّهُ لِلْكَافِرِينَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ سَبِيلا

"...Et jamais Dieu ne donnera une voie aux mécréants contre les croyants." (*EMQ an-Nisaa', 4:141*)

L'Obéissance qui constitue un péché

Nous avons bien compris que l'obéissance à celui qui légalise ce qu'Allah a interdit est une apostasie et du shirk akbar car une telle personne est une fausse divinité (taaghout). Et si quelqu'un obéit aux Mécréants en interdisant ce qu'Allah a permis ou obligé, il commet une apostasie.

Cependant, si quelqu'un a demandé à une personne de faire quelque chose de haraam (qui n'est pas du kufr), tel que le fait d'aller au cinéma ou d'aller dans un club de nuit, alors l'obéissance ici est un péché, et non une apostasie, du moment qu'elle ne rend pas licite (ce qu'elle fait).

Et de même, si un non-Musulman demande à une personne de faire quelque chose qui est permis, tel que le fait de mettre une ceinture de sécurité, de s'arrêter au feu rouge ou de conduire sur le côté gauche de la route, c'est alors permis de le faire car ces choses ont déjà été rendu permises par Allah. Cependant, si une personne le fait car elle croit que ceux qui ont l'autorité ont le droit d'être obéit pour leur statut, cela devient du shirk.

At-Tahaakum (Arbitrage)

Quiconque se réfère à un juge qui ne résoud pas les conflicts en se basant sur la Loi Islamique est un Mushrik.

Les gens ne se revendiquent, ni ne prennent ou ne partagent les droits d'Allah, ou Ses noms, même d'une ou deux manière uniquement. Il y a de nombreuses façons dans lesquelles une personne peut devenir une fausse divinité et peut voler certains Noms et Attributs d'Allah.

On ne devient pas un faux dieu ou un faux *ilaah* uniquement en disant ce que Pharaon a dit (c à d, "Je suis votre plus grand seigneur"). Il suffit que quelqu'un juge avec les lois du kufr et rennonce à la Shari'ah d'Allah pour qu'il soit considéré comme un taaghout ou un *ilaah* (fausse divinité).

Il y a de nombreuses façons dans lesquelles les gens d'aujourd'hui volent les droits et les fonctions d'Allah. Et sans aucun doute ceux qui agissent ainsi sont des Kuffaar (Mécréants), ainsi que ceux qui y consentent et qui leur obéissent. Ceci parce qu'il est bien connu dans la Shari'ah, comme principe, que *Ar-Ridaa bil-Kufri Kufr (le consentement du Kufr est du Kufr)*. Ainsi, ceux qui commettent du shirk et ceux qui y consentent sont tous des Mécréants.

Car le jugement est une ‘ibaadah (adoration), de même que at taa’ah (l’obéissance) et al inqiyaad (la soumission), il faut se référer uniquement à la Shari’ah d’Allah lorsque survient un conflict ou un problème. Aucune personne qui croit en Allah et au Jour Dernier se référera aux lois forgées ou bien aux Kuffaar pour chercher le hukm (jugement). Allah (subhana wa ta’ala) dit:

أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْمًا لِقَوْمٍ يُوقِنُونَ

“Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur que Dieu, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?” (*EMQ al-Maa’idah, 5:50*)

أَفَغَيْرَ اللَّهِ أَبْتَغِي حَكَمًا وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَابَ مُفَصَّلًا

“Chercherai-je un autre juge que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé?...’” (*EMQ al-An’aam, 6:114*)

Allah (subhana wa ta’ala) a révélé un Din complet qui a la solution pour chaque problème de la vie. Par conséquent, il n’y a aucune excuse pour se référer à une loi autre que celle de la Shari’ah de l’Islam. Allah (subhana wa ta’ala) dit:

وَمَا اخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِنْ شَيْءٍ فَحُكْمُهُ إِلَى اللَّهِ ذَلِكُمُ اللَّهُ رَبِّي عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ

“Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Dieu. Tel est Dieu mon Seigneur; en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant].’” (*EMQ ash-Shouraa, 42:10*)

Et dans un autre verset, Allah (subhana wa ta’ala) dit:

أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُوا بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْكَ وَمَا أُنْزِلَ مِنْ قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَنْ يَتَحَاكَمُوا إِلَى الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوا أَنْ يَكْفُرُوا بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُضِلَّهُمْ ضَلالا بَعِيدًا

"N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tagut, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement." (*EMQ an-Nisaa', 4:60*)

En expliquant ce verset, l'Imaam Muhammad ash-Shawkaani (d. 1255 AH) a dit:

فيه تعجيب لرسول الله (صلى الله عليه وسلم) من نحال هؤلاء الذين ادعوا لأنفسهم أنهم قد جمعوا بين الإيمان بما أنزل على رسول الله، وهو القرآن، وما أنزل على من قبله من الأنبياء فجاؤوا بما ينقض عليهم هذه الدعوى ويبطلها من أصلها

"Dans (le verset) on a informé Rasoulullah (alayhi salat wa salam) sur la bizarrerie de ces gens qui se sont attribués ce qu'ils ont combiné entre ce qui a été révélé à Rasoulullah (alayhi salat wa salam) – le Qur'aan – et ce qui a été révélé avant lui aux Prophètes avant lui. Et ils ont commit ce qui annule cette affirmation et ils l'ont annulé de ses origines. " (*Fath ul-Qadir, volume 1, page 482*)

Le verset ci-dessus ("N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire…") utilise la forme pluriel du verbe *za'ama*, ce qui signifie affirmer quelque chose que l'on ne croit pas (intérieurement). Donc ceux qui ont eut l'intention de se référer à un faux juge (qui ne juge pas avec la Shari'ah) ont menti sur leur croyance en Allah et en Son Messager car ils ont proposé d'aller chez le taaghout pour chercher le jugement. Donc, le fait d'avoir simplement l'intention de se référer au taaghout pour chercher le jugement est inacceptable en Islam.

Et nous voyons que ash-Shawkaani a dit, qu'il était vraiment *'ajib* (étrange) pour eux d'affirmer être des Croyants. Et ils ne s'étaient pas encore référé à un faux juge, mais ils ont été jugés comme imposteurs (hypocrites) simplement parce qu'ils voulaient se référer à une loi non-Islamique.

Muhammad bin Ibrahim Aal ash-Sheikh (d. 1389 AH) a aussi expliqué le verset ci-dessus, en disant:

فإن قوله عز وجل [يزعمون] تكذيب لهم فيما ادعوه من الإيمان، فإنه لا يجتمع التحاكم إلى غير ما جاء به النبي (صلى الله عليه وسلم) مع الإيمان في قلب عبد أصلا، بل الإيمان ينافي الآخر

"En vérité Sa (Allah) parole, 'Ceux qui prétendent…' est un témoignage venant d'Allah que [ces gens] sont des menteurs dans ce qu'ils affirment du Imaan, car, certainement, le tahaakum à autre que ce avec quoi est venu Rasoulullah ne pourra jamais coéxister avec le Imaan dans le cœur d'un serviteur. Mais plutôt, le Imaan annulera l'autre (c à d, le tahaakum ila taaghout). " (*Risaalat Tahkim al-Qawaanin*)

En d'autres termes, quiconque qui a le Imaan dans son Coeur et qui croit au Messager Muhammad (alayhi salat wa salam) ne consultera jamais un taaghout pour le jugement, car le tahaakum au taaghout et le Imaan en Allah sont complètement opposés.

Si demain l'autorité et le pouvoir nous reviendraient, le Khalifah punirait et éxécuterait ces soi-disant Musulmans qui se réfèrent aux lois forgées, aux constitutions de kufr et aux législations (des Nations Unis). Allah (subhana wa ta'ala) nous a informé dans Son Livre que la corruption, la tyrannie et l'adversité apparaitraient sur Terre lorsque les gens ne vivrait pas avec Ses ordres et Sa législation :

ظَهَرَ الْفَسَادُ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ بِمَا كَسَبَتْ أَيْدِي النَّاسِ

"La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains…" (*EMQ al-Ahzaab, 30:41*)

وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ الْقُرَى آمَنُوا وَاتَّقَوْا لَفَتَحْنَا عَلَيْهِمْ بَرَكَاتٍ مِنَ السَّمَاءِ وَالأَرْضِ وَلَكِنْ كَذَّبُوا فَأَخَذْنَاهُمْ بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ

“Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient acquis.” (*EMQ al-A’raaf, 7:96*)

Donc, ceux qui rennoncent à la Shari’ah et cherchent à vivre avec les lois forgées et les moyens de kufr de la vie (c à d, la démocratie) seront privés de la prospérité (richesse) et des récompenses d’Allah ; ils feront face à toutes sortes de calamités, de déluges, tempêtes, tsunamis et ils se querelleront et se combattront continuellement. Et sans aucun doute, ce sont seulement les Munaafiqin et les Kuffaar qui se réfèrent à autre que ce qu’Allah (subhana wa ta’ala) a révélé pour les affaires de la vie :

وَإِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ إِذَا فَرِيقٌ مِنْهُمْ مُعْرِضُونَ
وَإِنْ يَكُنْ لَهُمُ الْحَقُّ يَأْتُوا إِلَيْهِ مُذْعِنِينَ
أَفِي قُلُوبِهِمْ مَرَضٌ أَمِ ارْتَابُوا أَمْ يَخَافُونَ أَنْ يَحِيفَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ وَرَسُولُهُ بَلْ أُولَئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ
إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ الْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَنْ يَقُولُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

“Et quand on les appelle vers Dieu et Son messager pour que celui-ci juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent. Mais s'ils ont le droit en leur faveur, ils viennent à lui, soumis. Y a-t-il une maladie dans leurs coeurs? ou doutent-ils? ou craignent-ils que Dieu les opprime, ainsi que Son r? Non!... mais ce sont eux les injustes. La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Dieu et Son Messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est : "Nous avons entendu et nous avons obéi". Et voilà ceux qui réussissent.” (*EMQ an-Nour, 24:48–51*)

Ibn Taymiyyah (rahimahullah) a dit que si les gens des citées et des villes se combattent entre eux jusqu’à ce qu’aucune personne ne reste en vie, il est plus facile pour Allah que pour eux de nommer un taaghout qui gouvernera et jugera avec autre que ce qu’Allah (subhana wa ta’ala) a révélé.

Et en vérité, il est mieux qu'une personne perde tous ses droits et ses propriétés que de se référer aux lois de kufr pour le jugement ou la « justice ». Qui y a-t-il de pire que quelqu'un qui connait la vérité mais qui se réfère au faux ?

Source : article pris de son site internet http://www.omarbakri.info